



ARRETE DU MAIRE
RESTRICTION DE CIRCULATION

65 bis rue Décatoire
Société SADE CGTH Artois Lens
Du 06 novembre au 05 décembre 2025

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu la loi 82-113 de 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la société ATU-SADE CGTH-Artois Lens, 300 rue du 1^{er} Mai prolongée à Sallaumines visant à obtenir la restriction de circulation au 65 bis rue Décatoire pour un branchement assainissement,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte du 06 novembre au 05 décembre 2025 au droit des travaux 65 bis rue Décatoire, sauf riverains, services de secours d'urgence et de police.

ARTICLE 2 : Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement sera interdit au droit des travaux.
- La circulation sera alternée par la mise en place de feux tricolores.
- La protection et le libre passage des piétons devront être assurés.

ARTICLE 3 : L'entreprise SADE CGHT est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera posée par les soins de l'Entreprise SADE CGHT à ses frais et sous sa responsabilité.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Police, Madame la Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le vingt- huit octobre deux mil vingt-cinq.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



Le MAIRE,
Laurent POISSANT.



BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL